

Colloque

La forêt francilienne : des ressources inexploitées ?

Sommaire

Discours d'accueil	2
Corinne RUFET	2
Vice-présidente de la Région Île-de-France chargée de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Energie	2
Ouverture du colloque	3
Olivier THOMAS	3
Président de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV)	3
Table ronde 1 : La filière bois en Île-de-France : potentiels et contraintes	4
Animée par Vincent EDIN, journaliste	4
Face-à-face 1 : Les coupes de bois sont-elles possibles en Île-de-France ?	12
Animée par Vincent EDIN, journaliste	12
Témoignage sur la filière bois en forêt de Soignes à Bruxelles	17
Face-à-face 2 : L'expansion de la filière bois énergie : une bonne chose pour tout le monde ?	20
Animée par Vincent EDIN, journaliste	20
Témoignage d'une construction en circuit court	23
Témoignage :	23
Maxime BAUDRAND, Atlanbois	23
Face-à-face 3 : La construction en Île-de-France : bois ou béton ?	25
Animé par Vincent EDIN, journaliste	25
Table ronde 2 : Quel avenir pour la filière bois en Ile-de-France ?	30
Animée par Vincent EDIN, journaliste	30
Signature de l'acte d'engagement entre l'ONF et l'AEV et intervention de Patrick Falcone	36
Patrick FALCONE	36
Conseiller technique en charge de la forêt et de l'environnement auprès de Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	36

Discours d'accueil

Corinne RUFET

Vice-présidente de la Région Île-de-France chargée de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Energie

Bonjour. J'ai eu la chance de participer très récemment aux travaux de Francilbois. Cette association a présenté le diagnostic et le plan d'action de sa filière, qu'elle anime avec la Région et l'Etat. Je sais donc pourquoi nous vous accueillons aujourd'hui au sein de l'hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France.

En février 2013, la Région a mis en place un dispositif de soutien aux filières agricoles. Il permet, d'une part, de financer la réalisation de diagnostics. Il contribue, d'autre part, à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour chaque filière. Adapté aux enjeux de chaque production, ce cadre tient également compte des spécificités de la région Ile-de-France.

Le monde de la forêt a immédiatement saisi l'occasion de s'engager dans cette démarche. Ce thème est devenu un vrai sujet pour notre territoire parce que les surfaces boisées se sont largement étendues au cours des quinze dernières années. Les acteurs de la filière devaient donc être en mesure d'en définir la vocation.

Du reste, la mixité des usages en Île-de-France provoque des difficultés de cohabitation. Comment concilier des enjeux environnementaux liés à la préservation de la biodiversité et de la faune, avec des loisirs appréciés par les Franciliens ? Parce qu'ils vivent dans des zones très urbanisées, ils profitent de la forêt pour apprécier la nature.

La forêt joue par ailleurs un rôle économique. Comment développer son exploitation, la transformation et la vente du bois sur le territoire francilien ? J'ai lu, à ce propos, que la Région ne comptait plus de scierie. Ce n'est qu'en partie vrai. La région en compte encore une ou deux.

Je suis pour ma part convaincue que le Pass'filière de Francilbois permettra de renforcer la filière. J'ai constaté avec grand plaisir que ses acteurs étaient déjà très fortement mobilisés. Ils se montrent très réalistes quant à la multiplicité des usages qui cohabitent sur le territoire qu'ils ont à exploiter. Cette évolution des mentalités marque un progrès considérable. Les exploitants de la forêt comprennent dorénavant que des cadres doivent préexister en matière d'environnement et de sécurité.

Je fonde beaucoup d'espoirs dans l'avenir au vu de l'important gisement de consommateurs qu'abrite l'Île-de-France, ainsi que des perspectives de la filière. Elle peut valoriser en premier lieu son « bois énergie », qui permet de limiter l'utilisation d'énergies fossiles. Ensuite, j'espère qu'elle pourra un jour rivaliser avec les grandes entreprises du bâtiment car le bois est aussi un matériau de construction. Nous pourrions proposer aux maîtres d'ouvrages bâtissant des bureaux ou des logements des ossatures 100 % bois car elles présentent des performances techniques identiques aux structures en béton. Enfin, je crois beaucoup à la formation. Un travail important est effectué pour que les maîtres d'œuvre du bois puissent entrer en concurrence avec ceux de la filière ciment et béton.

Nous avons consacré des crédits à la forêt dans la maquette des fonds structurels européens agricoles. Je vous assure, en conclusion, du soutien de la Région Île-de-France, du Président Jean-Paul Huchon et de l'exécutif.



Ouverture du colloque

Olivier THOMAS

Président de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV)

Je suis ravi que ce colloque ait lieu au Conseil régional car ce choix symbolise son attachement à la filière bois. J'ai longtemps eu l'impression d'être le seul à m'intéresser aux questions forestières au sein de cette instance. Je suis heureux que Corinne RUFET prenne ces dossiers à bras-le-corps. Elle a compris, comme moi, que la forêt représentait une triple richesse, en matière de qualité de vie, d'équilibre du territoire et, surtout, d'économie.

Les colloques autorisant une confrontation des points de vue sont à mes yeux les plus intéressants. Il ne faut pas hésiter à aborder des sujets qui « grattent » pour que des idées différentes puissent s'exprimer. Cela constitue à mon sens tout l'intérêt de notre manifestation. Il serait moins pertinent d'organiser un colloque rassemblant les défenseurs d'une vision identique de la forêt.

Nous souffrons beaucoup, dans notre pays, du manque de confrontation et de dialogue. L'option qui a été choisie par Francilbois et l'AEV me réjouit donc particulièrement car elle prévoit des espaces d'échange. Les sujets de discussion ne manquent pas. Ainsi, le multi-usage de la forêt fait assurément débat. Il faut fixer des règles et trouver des solutions équilibrées. Il ne s'agit pas d'abattre tous les arbres des forêts franciliennes pour construire massivement des logements sociaux ou, au contraire, de laisser la nature reprendre partout ses droits.

Nous vivons dans un monde hyper-connecté et dont le rythme est de plus en plus rapide. C'est particulièrement le cas dans notre Région-capitale. Dans ce contexte, la forêt nous procure un véritable temps de respiration, celui de la nature et de la croissance des arbres. Même si les questions liées à l'emploi et à l'économie sont guidées par l'urgence, il est tout aussi urgent de prendre notre temps. Je vous invite à en faire de même pendant notre colloque.

Aux côtés de l'AEV, organisatrice du colloque, l'observatoire régional de la biodiversité, Natureparif, œuvre aussi pour le respect des richesses environnementales de la forêt.



Table ronde 1 : La filière bois en Île-de-France : potentiels et contraintes

Animée par Vincent EDIN, journaliste

Ont participé à cette table ronde :

Paul LAFON, exploitant (société EXTRAF)

Etienne De MAGNITOT, Administrateur de l'AEV et Vice-président du Centre Régional de la Propriété Forestière

Véronique BRICHARD, Créabois 91

Philippe GOURMAIN, expert forestier (Cabinet ROUSSELIN-GOURMAIN)

Brice LEFRANC, Francilbois

Jean-Luc DUNOYER, ONF

Diffusion d'un film réalisé par l'agence Comme un arbre ! sur les chiffres-clés de la filière bois.

Vincent EDIN

Etienne de Magnitot, vous êtes agronome de formation, comme Alain Robbe-Grillet. Pouvez-vous commenter les chiffres sur l'exploitation de la forêt francilienne ? Devons-nous être optimistes ?

Etienne DE MAGNITOT

Nous avons vécu deux ruptures avant d'aboutir à la situation difficile que nous rencontrons aujourd'hui. Pendant les années soixante-dix, nous avons mis fin à un système rural et à une économie de proximité. L'industrie de première transformation a disparu. En quarante ans, le nombre de scieries a ainsi été divisé par dix. Dans le même temps, le prix du bois a cessé de progresser. Il coûte aujourd'hui ce qu'il valait pendant les années soixante-dix. La société rurale s'est muée en société urbaine. Les attentes des citoyens se sont radicalement modifiées.

La tempête de décembre 1999 a introduit une seconde rupture. Ayant touché un corps économique déjà malade, elle a mis à terre plusieurs années de production de bois. Elle a découragé beaucoup de propriétaires et elle a déstabilisé une filière qui n'a pas pu absorber ce choc. En outre, elle est intervenue alors que le fonds forestier national avait disparu. Ce formidable outil créé après la seconde guerre mondiale a permis de développer le nombre de plantations et de régénérations.

Ces deux ruptures ont été à l'origine de la situation périlleuse à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Les projets d'abattage des arbres provoquent les plaintes des riverains, qui n'ont pas conscience que la forêt est avant tout un milieu vivant. Quand un arbre tombe, on crie à la catastrophe alors que tout élément vivant naît et arrive à maturité avant de mourir.

De nombreux élus ont repris à leur compte cette perception patrimoniale. Les maires ruraux s'opposent à la coupe du bois. Ils s'érigent contre le saccage des chemins et ils

interdisent le passage des grumiers. La multifonctionnalité n'est pas intégrée à leur réflexion. Il n'est plus possible, dans certains territoires, d'exploiter le bois.

Pour autant, plusieurs facteurs d'optimisme se dégagent. Chacun tient à recouvrer les trois dimensions du bois, à savoir les dimensions sociale, environnementale et productive. Il convient désormais de déployer ce consensus.

De plus, nous redécouvrons l'intérêt de la proximité. Il n'est pas très satisfaisant, par exemple, d'acheter des meubles chinois alors que le chêne provient des forêts françaises. Si nous installons un banc construit avec du bois de la forêt de Fontainebleau, la perception des habitants en serait transformée.

Enfin, il existe une forte demande en Île-de-France en maisons en bois et en éléments de construction et de décoration. Nous comprendrions mieux l'intérêt de nos forêts si ces éléments étaient issus des forêts du grand bassin parisien. Cette demande, dont le volume est estimé à plusieurs millions de mètres cubes, dépasse largement les capacités de production franciliennes, qui se montent à 1,5 million de mètres cubes. Elle se cumule avec nos forts besoins en énergie, qui se sont traduits par l'implantation de 68 chaudières en Île-de-France. Ces installations consomment elles-mêmes 200 000 tonnes de bois.

Vincent EDIN

Jean-Luc Dunoyer, pouvez-vous nous présenter les spécificités de la forêt francilienne ?

Jean-Luc DUNOYER

Il ne va pas de soi d'imaginer l'Île-de-France comme une région forestière. Pourtant, ses surfaces boisées se situent dans la moyenne nationale. Elles recouvrent 25 % du territoire, contre 27 % au niveau national. Nous pouvons nous en réjouir au regard de l'extraordinaire urbanisation de cette zone au cours des cent dernières années. Les politiques de gestion forestière, publiques notamment, ont donc su conserver cet héritage. Nous n'avons perdu aucune des forêts domaniales qui enrichissent le patrimoine national. Les acquisitions de l'AEV l'ont agrandi de 10 000 hectares supplémentaires. La forêt privée s'est par ailleurs accrue.

Les propriétaires, les gestionnaires et les usagers partagent une conviction commune. Ils sont convaincus de l'intérêt de préserver cet héritage. L'Île-de-France n'a pas à rougir dans ce domaine, d'autant qu'il y existe un formidable besoin en produits transformés du bois. Cet éco-matériau figure au cœur de plusieurs politiques publiques ayant trait à la biodiversité, mais aussi à la transition énergétique ou au logement.

Les besoins en rénovation, en isolation, en extension et en ossature bois se chiffrent à plusieurs millions de mètres carrés. Les usages du bois dans la construction progressent constamment. Parce que la croissance des forêts franciliennes ne répond pas à la demande régionale, l'Île-de-France ne peut pas faire preuve d'égoïsme en matière de récolte. Elle ne peut pas non plus compter sur ses seuls territoires périphériques pour satisfaire ses besoins.

L'Île-de-France se distingue également par sa forte désindustrialisation. Il convient toutefois de nuancer ce phénomène car ses besoins énergétiques ont doublé en dix ans. De plus, les produits de valeur de la forêt francilienne sont transformés dans des départements voisins comme l'Oise, la Nièvre, la Seine-Maritime ou encore l'Aube. Ces usages demeurent localisés même s'ils ne sont pas franciliens.

Il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion forestière adaptée. Elle doit tenir compte de la signature paysagère de la forêt, ainsi que de sa dimension affective. Elle doit aussi intégrer un besoin de gouvernance. Les réactions des usagers, des associations et des élus sont plus que jamais nécessaires aux gestionnaires de la forêt. Il n'est pas toujours facile pour eux de déceler les attentes des concitoyens.

Le public réagit souvent de façon affective et sans comprendre le fonctionnement de la forêt. Il existe de vrais besoins de communication en la matière. Les gestionnaires doivent s'appuyer sur des relais, comme les médias et les collectivités, pour faire passer leurs messages. Ils ne doivent pas non plus craindre de prononcer le terme de gestion forestière. Le cycle qu'elle induit se prolonge dans la valorisation des produits de la forêt.

Vincent EDIN

Brice Lefranc, vous êtes l'auteur d'une étude roborative sur la forêt francilienne. A sa lecture, j'en ai conclu qu'elle était une « belle endormie ». Partagez-vous cette vision ?

Brice LEFRANC

Cette étude a mobilisé, depuis un an, l'ensemble des parties prenantes du bois en Île-de-France. Cette méthode de travail me rend d'emblée extrêmement optimiste d'autant qu'elle se double d'un engagement fort. Un contrat de filière sera signé dans quelques semaines. Il guidera l'action des services de l'Etat et de l'ADEME pendant trois ans.

Les points soulevés par ce diagnostic sont autant d'enjeux à relever. La forêt francilienne s'étend. Elle a accueilli six millions de visiteurs l'année dernière. Elle suscite un attachement et un réel intérêt. Elle est même le premier monument visité en France.

L'interprofession Francilbois a été créée il y a cinq ans. Au cours de la période qui a suivi, les permis de construire ont crû de 1 à 4 %. Par ailleurs, un nouveau marché s'est ouvert avec la distribution vers les grands réseaux de chaleur. La moitié de cette chaleur est délivrée dans trois départements d'Île-de-France.

Les ressources renouvelables, qui représentent 20 à 23 % de la consommation d'énergie, accordent une grande place au bois. La biomasse bois peut apparaître comme un recours pour les collectivités.

En outre, Paris et sa première couronne se densifient. Les solutions constructives à base de bois permettent d'ajouter un étage à des immeubles existants. Elles en renforcent la valeur, facilitant ainsi le financement d'une rénovation thermique.

Je suis optimiste au regard de la qualité des dossiers que nous avons reçus dans le cadre du Prix national de la construction bois. Un immeuble en bois de neuf étages a été érigé boulevard Jourdan. Ce matériau a également été utilisé pour construire des écoles maternelles et un lycée.

J'ajoute qu'il existe une réelle demande en matière de design. Rappelons que Paris est la capitale européenne de cette activité et que le Centre francilien d'innovation a été en grande partie financé par la filière. Vous pourrez y consulter un livre qui met en lumière les qualités des feuillus dans ce domaine.

Au moment de la création de Francilbois, nous avons recensé 42 entreprises spécialisées dans la construction bois en Ile-de-France. Nous en dénombrons aujourd'hui 66. Je me réjouis, dans ce contexte, de la création du Pass'filière. Il nous offre le cadre, l'animation, les moyens et les engagements nécessaires au développement du bois.

Vincent EDIN

Je vous remercie pour ce discours empreint d'optimisme raisonné.

La filière emploie 11 200 personnes dans 2 400 entreprises. Nous avons la chance d'accueillir aujourd'hui la dirigeante d'une société spécialisée dans la construction bois, Véronique Brichard.

Véronique BRICHARD

Etre une femme dans une filière très masculine n'est pas chose facile. Représenter la filière bois au sein de la Fédération Française du Bâtiment non plus.

Le bois occupe une part de marché de plus en plus importante. La filière est de surcroît valorisée et valorisante. Pour autant, je ne vais pas afficher un grand optimisme.

Ma société compte cinq salariés. Elle est surtout spécialisée dans les agrandissements et la rénovation énergétique. Nous répondons à la demande de la population, qui désire surélever son logement et vivre dans des pièces plus grandes et plus agréables sans déménager. Plus léger et plus propre, le bois offre de belles perspectives d'avenir sur ce marché.

Les entreprises du bois installées en Île-de-France ne se concurrencent pas entre elles. Elles sont surtout opposées aux professionnels du béton. Pourtant, elles sont capables de se rassembler pour prétendre à des appels d'offres. Elles pourraient répondre aux marchés publics mais les élus font souvent appel à des entrepreneurs de province faute de connaître l'existence de sociétés franciliennes. Il faut leur faire confiance car leurs salariés sont très qualifiés. En somme, il faut aussi valoriser les filières courtes en matière de personnel, et pas seulement en matière de production.

Par l'intermédiaire de Francilbois, nous nous battons pour une belle cause, un bel outil et un beau matériau. Cette invitation à ce colloque me réchauffe le cœur. Elle démontre que nos métiers intéressent alors que nous peinons à recruter du personnel qualifié. Plus ils seront valorisés et plus ils attireront les jeunes. La menuiserie ou la charpente ne sont pas destinées à des personnes en échec scolaire. Ces métiers sont difficiles, mais ce sont des métiers d'avenir, qui doivent « donner envie ».

Je me fais ici le relais des petites entreprises car leurs dirigeants ne quittent jamais leur atelier.

Vincent EDIN

Il existe un réel effet de mode autour de la construction bois. Cet emballement médiatique se ressent-il sur votre carnet de commandes ?

Véronique BRICHARD

J'observe un changement de comportement de la part des acheteurs. Beaucoup d'entre eux ne signent pas les devis et se rétractent à la dernière minute parce qu'ils craignent de perdre leur emploi. Tous les corps d'Etat naviguent à vue. Même les grosses entreprises voient leur carnet de commandes se comprimer alors qu'elles bénéficiaient auparavant d'une visibilité sur un an. L'activité n'est pas réduite pour autant. Des acheteurs s'engagent au dernier moment.

Les entrepreneurs peuvent réagir de deux façons à cette évolution. J'ai pour ma part choisi d'honorer mes contrats même s'ils sont en nombre limité. Mon personnel a toujours du travail, même s'il est réduit. J'aurais pu rendre visite à mon banquier et lui présenter un carnet de commandes qui se rétrécit.

Vincent EDIN

Paul Lafon, vous êtes exploitant forestier. Olivier Thomas nous faisait remarquer que le regard sur la forêt n'avait pas changé alors que tout évolue plus vite qu'autrefois. Souhaitez-vous formuler un commentaire ?

Paul LAFON

La forêt est un fleuve dans lequel coule du bois. Elle imprime un mouvement lent mais incessant.

Il est nécessaire de ne pas confondre parc et forêt. Une forêt est un lieu de production. Le public a le droit de s'y rendre mais il ne doit pas entraver cette exploitation. Le bois est un produit frais qui, une fois récolté, doit être acheminé rapidement vers les sites de fabrication. Ce cycle est sain. Il ne doit pas être perturbé.

Le public assimile forêt et parc. La Région doit communiquer sur la nécessité de laisser les forestiers travailler. La population doit assister à la découpe du bois comme elle circule sur un fleuve. Elle doit observer ses rivages de loin.

La forêt souhaite franchir les frontières qui délimitent les différents espaces franciliens. Si un bloc de béton ne peut pas apparaître au milieu d'un bois, des arbres peuvent pousser dans un environnement bétonné. En Île-de-France, un important travail est mené pour contenir la forêt dans ses limites. Elle n'est pas figée. Elle ne cesse de vouloir s'agrandir. Les forestiers et l'ONF entendent maîtriser cette progression et en générer un produit, le bois.

Vincent EDIN

Des agriculteurs réussissent à cultiver du blé à dix kilomètres de Paris. Pourquoi n'est-il pas possible de couper du bois à cette distance ?

Paul LAFON

Il est nécessaire de préserver notre planète, d'en comprendre le fonctionnement et de mener une existence plus propre et plus saine. Mais l'exploitation de la forêt francilienne a été assimilée à celle de la forêt primaire en Amérique centrale et en Afrique. Cette fable écologiste est défendue par des personnes qui n'ont pas de culture forestière. Un mouvement politique agite la peur de la déforestation face à la sylviculture. Il ne sert pas l'écologie et encore moins la forêt.

Vincent EDIN

Philippe GOURMAIN, comment placez-vous le curseur entre défiance et optimisme ? Je vous convie également à un exercice de futurologie. Quelle serait la teneur de nos débats si nous organisions un nouveau colloque en 2024 ?

Philippe GOURMAIN

Mon cabinet gère 30 000 hectares de forêt dans une dizaine de régions françaises. Ces territoires, qui recouvrent la diagonale forestière, appartiennent aussi à la diagonale du vide. Nous gérons moins de 1 000 hectares en Île-de-France alors que mes bureaux sont implantés à Boulogne Billancourt.

Nous sommes rassurés quant à la demande de la filière aval. Peu à peu, le bois devient l'un des matériaux du futur. Le bois énergie est par ailleurs l'une des rares énergies renouvelables consensuelles.

En revanche, la forêt francilienne n'est pas simple à exploiter. Elle concentre les contraintes auxquelles nous sommes confrontés et elle révèle des blocages qui ont déjà été évoqués. L'ONF a mis en évidence les perceptions contradictoires des Franciliens. Ils aiment le bois et ils apprécient les promenades en forêt mais ils ne veulent pas que l'on transforme ce cadre dominical.

Le prix du bois a chuté pendant quarante ou cinquante ans, même s'il remonte depuis plusieurs années sous les effets des marchés à l'export. Il est difficile de motiver des acteurs dont la rémunération est en baisse. De plus, la réglementation s'alourdit. Un texte touchant à la gestion forestière est publié tous les deux ou trois ans. Par exemple, Natura 2000 ou la loi sur l'eau ont de véritables impacts sur celle-ci, tout comme la réglementation sociale. S'il convient évidemment de garantir la sécurité du personnel, il n'est pas toujours facile, pour de petits exploitants, d'établir un cahier des risques, de concevoir des fiches de chantier et d'installer une signalétique.

Les gestionnaires concourent sur la scène internationale avec un sac chargé de contraintes. Ces obligations détournent progressivement les propriétaires de l'envie d'exploiter la forêt. Les transporteurs sont parfois pris à partie par les habitants et les

maires, qui n'ont pas conscience qu'il faut parfois reconfigurer un rond-point pour permettre aux camions transportant le bois de circuler.

Nous souffrons par ailleurs de « l'urbanisation des esprits ». La société souhaite disposer du matériau sans subir les conséquences de son exploitation. Quand un maire reçoit trente coups de téléphone de ses administrés à la suite d'une coupe, à la longue il n'apprécie plus les forestiers. Il peut refuser de modifier un chemin pour ne plus autoriser de transport du bois. Comme le public, il devient réticent à la coupe. Ces problèmes franciliens risquent de se répéter en province dans dix ou quinze ans.

Il existe un décalage entre la demande de bois, qui se porte sur les résineux, et les surfaces couvertes par ces espèces, qui sont peu importantes au regard de la superficie globale de la forêt francilienne. Ces besoins risquent donc d'être satisfaits par les importations. Il est donc nécessaire de travailler sur les futures utilisations du feuillu, y compris dans la construction.

Nous évoquerons sans doute le problème du renouvellement des peuplements. Il coûte cher, surtout si les populations de gibier sont surabondantes. Dans certains cas, les propriétaires assument les frais supplémentaires liés à la présence d'animaux. Dans d'autres, les gestionnaires préfèrent repousser cette échéance et maintenir la forêt en l'état, même s'ils ne peuvent pas l'exploiter. S'ils procèdent parfois à des coupes sanitaires, ils ne rajeunissent pas la forêt.

La surface moyenne de forêt privée s'élève, en Île-de-France, à 2,9 hectares par propriétaire. 220 000 propriétaires possèdent moins d'un hectare. Dès lors, l'enjeu patrimonial et financier est nul. Nous disposons de moyens limités pour toucher cette population.

Contrairement au foncier agricole, le foncier forestier n'a pas été remembré. Entre 1967 et 2000, 60 % des exploitations agricoles de moins de 20 hectares ont disparu. Nous avons assisté à un phénomène de concentration qui a eu des effets catastrophiques sur le paysage et sur les espèces très sensibles au maintien d'un maillage de haies. Malgré ses excès, ce remembrement a permis de créer des exploitations viables économiquement. Il a aussi responsabilisé les acteurs car une grande part de leurs revenus en dépendait. Cette question n'est pas propre à l'Île-de-France. Sur les 3,3 millions de propriétaires fonciers français, 1,6 à 1,7 million possèdent moins de 4 hectares. Cette lourde contrainte ne peut pas devenir un atout.

J'entrevois plusieurs scénarios pour l'avenir. Le premier est le maintien de ressources inexploitées. Selon la formule d'un forestier bourguignon, tant que le coût des contraintes dépasse celui du bois, nous ne produisons pas ce matériau. Or le prix de nos obligations augmente tandis que celui du bois diminue.

Un autre scénario me semble plus intéressant. Il se fonde sur la demande colossale en bois énergie. La production de cette source d'énergie renouvelable et consensuelle a été multipliée par deux en dix ans. L'Etat peut l'ériger en ressource naturelle stratégique et prendre ses dispositions. Immanquablement, nous toucherons au foncier. Nous presserons les maires d'arrêter de bannir la coupe et nous communiquerons auprès du grand public, qui deviendra alors plus enclin à accueillir un réseau de chaleur. Cette arrivée fracassante du bois énergie est susceptible de changer les mentalités. Elle induira aussi l'exploitation du bois d'œuvre et pas uniquement de son sous-produit.

Vincent EDIN

Je prie désormais nos intervenants de répondre aux questions de l'assistance. Un participant s'interroge par exemple sur l'origine du bois utilisé par la société Créabois.

Véronique BRICHARD

Malheureusement, mon bois est très peu issu des forêts franciliennes. Il y a une dizaine d'années, nos prospects étaient plutôt des écologistes. Ils étaient très informés sur

les matériaux mais ils ne reliaient pas l'arbre à la construction bois. De façon surprenante, ils étaient même les premiers à participer aux manifestations contre les coupes. Aujourd'hui, les profils des personnes attirées par les performances énergétiques de cette solution ont changé. Les prospects sont moins écologistes et plus économes.

La construction bois consomme beaucoup de résineux mais les feuillus offrent tout de même de réelles perspectives (parquets, bardages, terrasses...). De plus, le chêne revient à la mode dans l'agencement.

On affirme que nous sommes innovants car nous proposons de la construction bois. C'est faux. Ce matériau a toujours existé. Nous exploitons aussi de l'énergie grise en Île-de-France.

Vincent EDIN

Brice Lefranc, le bois constitue-t-il une alternative au plâtre ? Par ailleurs, pouvez-vous citer des réalisations illustrant la capacité d'innovation de la filière ? Un participant mentionne par exemple l'utilisation du bois comme un fluide énergétique.

Brice LEFRANC

Cette personne fait référence au bois chimie, qui se fonde sur l'utilisation du bois en tant que fibre. Les laboratoires effectuent des recherches. Le bois chimie figure désormais dans la hiérarchie qui distingue le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie.

La demande de construction bois en Île-de-France est devenue très technique. Elle va nécessiter de plus en plus de formation. Nous observons un phénomène de bascule. Pendant longtemps, des freins culturels ont empêché le développement de la construction bois, ainsi que le remplacement du plâtre. Aujourd'hui, nous savons que le redémarrage du secteur du bâtiment profitera principalement au bois.

Je rappelle souvent que Paris est la plus grande mégapole en bois du monde. Au quatorzième siècle, Philippe VI de Valois a construit une capitale à toute vitesse en utilisant ce matériau. Il a d'ailleurs préféré Paris à Orléans car la ville se situait au milieu du chevelu hydrique. Le bois a été depuis recouvert de stuc de plâtre car il retient l'humidité.

Vincent EDIN

Selon l'assistance, nous avons passé sous silence le bilan carbone des coupes et nous avons privilégié certains modes de production par rapport à d'autres.

Philippe GOURMAIN

Nous n'avons pas abordé les modes d'exploitation, ni le débat hautement polémique qui oppose les coupes régulières et irrégulières. Je considère pour ma part qu'un professionnel doit maîtriser tous les outils de la production sylvicole. Dans les exploitations que je gère, les deux modes sont appliqués dans deux parcelles voisines. Selon le contexte en présence, ils peuvent se révéler plus adaptés.

Je ne souhaite pas débattre autour des techniques sylvicoles. Je sais à quel point nous pouvons être empêchés dès lors que nous devons procéder à une coupe. Je ne nie pas non plus la dimension récréative de la forêt francilienne, que j'apprécie moi-même. Sa grande diversité floristique, faunistique et paysagère est d'ailleurs assez méconnue par les Franciliens. Mais le débat d'aujourd'hui porte sur les ressources de ce milieu naturel.

Vincent EDIN

Le public se demande si nous pourrions répondre aux besoins en bois énergie.

Etienne DE MAGNITOT

La forêt s'agrandit annuellement d'1,4 ou 1,5 million de mètres cubes. Son exploitation ne progresse que de 300 000 mètres cubes par an et nous ne sollicitons que la moitié de cette surface pour le bois énergie.

De plus, l'Île-de-France n'est pas isolée. Elle doit s'appuyer sur les régions voisines, qui lui apportent beaucoup de matériaux, car elle accueille 20 % de la population française sur seulement 2 % du territoire national.

Je ne vais pas répondre de façon exhaustive à la question portant sur le bilan carbone de la sylviculture. La coupe irrégulière est adaptée quand nous souhaitons limiter l'impact visuel de l'exploitation mais il n'est pas facile de préserver un équilibre entre les âges des arbres et de conserver ces différentes classes sur un massif. Des professionnels confirmés doivent prendre en charge ce type de coupe sous peine de nuire à la forêt.

J'ajoute qu'auparavant, nous investissions 20 % du produit de notre coupe pour de nouvelles implantations. Aujourd'hui, notre bénéfice ne nous permet plus de financer ce repeuplement.

Vincent EDIN

On me signale que l'ONF n'écoute pas toujours les réactions des associations. On nous demande par ailleurs pourquoi le bois est exporté jusqu'en Chine avant de revenir en France.

Philippe GOURMAIN

Nous touchons ici le problème plus large de l'industrie française, qui connaît d'autres difficultés que la seule production forestière. Les exploitants publics comme privés n'ont que peu de prise sur cette réalité économique. Nous pouvons éventuellement réserver quelques marchés spécifiques à un usage local. Nous le faisons dans certaines régions, même s'il est difficile de présenter cette alternative à un propriétaire. Il n'accepte pas toujours de conclure un marché amiable à un prix bas alors qu'il peut exporter son bois en Chine.

De surcroît, la filière sylvicole est peu structurée, contrairement à l'industrie agroalimentaire française. Cette dernière s'est développée parce que ses acteurs se sont professionnalisés. La déconnexion entre la mise en valeur des terres et la propriété de celles-ci a débouché sur la naissance d'une filière ultra-performante. Ce phénomène ne s'est pas répété pour la forêt.

Jean-Luc DUNOYER

Les marchés du bois sont ouverts et la filière exprime une forte volonté politique de dépasser ses handicaps structurels. De surcroît, il est plus facile de réguler une ressource quand on en connaît le prix. C'est donc en concluant des contrats d'approvisionnement que les acteurs publics écoulent la production.

Brice LEFRANC

La filière forêt-bois française est considérée depuis quelques mois seulement comme une filière industrielle d'avenir. Certes, elle subit la pression de la Chine, qui se ressent également en Europe et, plus encore, en Afrique. Mais tout investissement dans son appareil de production alimente une stratégie gagnant-gagnant.

Face-à-face 1 : Les coupes de bois sont-elles possibles en Île-de-France ?

Animée par Vincent EDIN, journaliste

Ont participé à ce face-à-face :

Guy GIMENES, Île-de-France Environnement, Président du collectif « Sauvons nos arbres »

Franck JACOBEE, ingénieur forestier à l'ONF

Diffusion d'un film « micro-trottoir » sur le rapport des Franciliens au bois.

Guy GIMENES

Aujourd'hui, les forestiers se sont détachés de la population francilienne. L'ONF n'a pas réussi à rattraper le manque de communication qui prévaut sur le sujet depuis près de dix ans même si l'office a fait des efforts d'information au cours des trois dernières années. Les relations qu'il a tissées avec les associations ne sont pas nouées suffisamment en amont. Cette absence de concertation me fait douter de sa réelle volonté de conciliation.

Nous ne considérons pas la forêt comme un lieu de production. Nous l'envisageons plutôt comme un lieu d'accueil répondant au besoin de calme et de silence des Franciliens qui souhaitent se ressourcer. Les différents modes de gestion des forestiers ne répondent pas aux attentes des associations. Nous souhaitons échanger pour les faire évoluer.

Nous savons que la filière est sinistrée en Île-de-France. Le bois est envoyé à l'étranger pour des raisons économiques. La forêt est mal gérée. Comment mieux exploiter les ressources en accord avec l'ensemble de ses acteurs ? J'estime pour ma part qu'il convient de privilégier la dimension sociétale à la dimension productive de la forêt.

Franck JACOBEE

La forêt a existé avant nous et elle continuera d'exister sans nous. Son absence d'exploitation ne conduira pas à la catastrophe qui a été annoncée. Les prélèvements de bois n'ont pas de lien avec les enjeux de la pérennité forestière.

En revanche, la forêt a besoin des forestiers pour produire du bois de qualité et de façon durable. Nous sommes très attachés à ce que nous appelons sa « possibilité », c'est-à-dire sa capacité à générer du bois. De plus, nous compensons nos récoltes par des soins permettant d'assurer la pérennité de cet espace naturel. Cette exigence s'ajoute à la nécessité de conserver une certaine naturalité et de maintenir des forêts propices à l'accueil du public.

Il importe de répondre à ces demandes économiques, sociétales et environnementales car nous sommes de plus en plus nombreux à vivre dans un environnement urbain. Cette population déconnecte souvent sa propre demande en bois de la nécessaire gestion forestière. Cette exploitation doit donner lieu à une information transparente et claire. Il faut en outre souligner la valeur ajoutée de la matière bois.

Nous dénombrons 11 200 emplois directs dans la filière bois. Ce chiffre se monte à près de 40 000 si nous retenons les personnes qui manipulent cette matière première. Le bois est aussi une source d'énergie fossile et un compartiment de stockage carbone.

Pour toutes ces raisons, il importe de réhabiliter une gestion forestière active dans l'esprit de nos contemporains. Si des espaces doivent être soustraits à cette exploitation, ils doivent être sélectionnés dans un but de préservation, et non parce que la gestion n'est

pas comprise. Les besoins de bois en Île-de-France sont colossaux. Les Franciliens doivent donc se montrer solidaires et contribuer à la production.

Selon Sylvain DUCROUX, les habitants des zones urbaines ne refusent pas la gestion et la production de bois. Ils sont davantage gênés par les coupes de régénération sur de grandes surfaces, les coupes définitives ou à blanc. Ce sont elles qui stigmatisent la gestion et donc la production de bois. Quand nous évitons ces phases critiques au niveau paysager, nous retrouvons une certaine sérénité dans nos relations avec les riverains. Nous produisons autant de bois que par le passé mais en appliquant d'autres méthodes.

L'accueil du public et le caractère récréatif de la forêt demeurent prégnants en Île-de-France puisque cet espace attire près de 100 millions de visiteurs par an. A mes yeux, cette vocation est pleinement compatible avec la récolte de bois.

Vincent EDIN

Alors que tout va plus vite, le temps de pousse des arbres n'a pas changé. Vous affirmez, Guy Gimenes, que l'ONF voudrait bousculer ce rythme immuable.

Guy GIMENES

Force est de constater que l'ONF a raccourci la durée de vie des arbres. Alors qu'un chêne était récolté au bout de 250 ans, il est désormais coupé après 200, voire 180 ans. L'ONF privilégie la rotation accentuée des coupes plutôt qu'une production à long terme.

Comme nombre d'EPIC, l'office connaît des problèmes financiers. Il se finance par des coupes qui sont réalisées, qui plus est, dans une perspective de très court terme. Les troncs sont très souvent coupés ras. Les petites perches qui sont prélevées dévalorisent les grandes perches qui sont coupées à proximité.

Nous sommes responsables vis-à-vis des générations futures. Qu'allons-nous leur léguer ? Leur laisserons-nous des sols appauvris et d'énormes carences hydriques et minérales ? Les arbres coupés par l'ONF ont une taille identique et ils partagent les mêmes racines. L'eau et les minéraux sont captés à la même hauteur. Pour éviter d'atrophier le sol, nous préférons, à l'inverse, des coupes irrégulières, voire des futaies jardinées.

Vincent EDIN

La coupe d'arbres sur des parcelles agricoles serait-elle plus acceptable pour le public francilien ?

Guy GIMENES

Nous ne nous opposons pas à la coupe des arbres. Ils doivent être exploités avant de ne plus être viables économiquement. Mais nous assistons aujourd'hui à des coupes dites « sanitaires » pour des raisons discutables. Elles sont parfois effectuées sur près de quinze ou de vingt hectares contigus. Ce phénomène est assez impressionnant dans les forêts de Rambouillet ou de Fontainebleau.

Les associations environnementales que je représente attendent surtout la prise en compte de la dimension sociétale de la forêt, qui n'a pas été suffisamment intégrée au cours des dix dernières années.

Vincent EDIN

J'interpelle désormais le représentant de l'ONF. N'avez-vous pas honte de contribuer à l'euthanasie forestière ?

Franck JACOBEE

Absolument pas. Je répète que nous sommes obsédés par la possibilité de la forêt. Nous récoltons ce qu'elle peut produire, mais pas plus. Nous sommes garants d'un capital et de son maintien.

Culturellement, l'administration forestière contrôle son environnement en se basant sur la notion de surface. Prenons l'exemple d'une superficie de cent hectares sur laquelle un arbre pousse en un siècle. Nous sommes autorisés à récolter un hectare par an en sélectionnant le plus mûr. Même si ce schéma simple peut faire sourire, il a démontré son efficacité. Il nous a permis de reconstituer le capital forestier français.

Transformer ce mode de contrôle suppose de s'entourer de garanties très importantes. Il n'est pas possible de faire évoluer un système qui a assuré la continuité et la pérennité forestière sans opérer, du même coup, un changement culturel.

Je le répète : notre système a fait la preuve de son efficacité. Pointu et professionnel, il doit être démocratisé. Il nous permet de contrôler la ressource et de mettre en perspective l'extension de la forêt et les prélèvements qui sont opérés. Une coupe sur 10 % de son volume peut en effet engendrer une perte en valeur de 40 %.

Vincent EDIN

Je vous propose de poser des questions ouvertes.

Jean-Claude MARCUS, association française pour l'étude du sol

Nous avons peu évoqué les fonctions éco-systémiques du sol, qui sont essentiellement contenues dans le milieu forestier. Ces puits à carbone sont aussi les seuls lieux de stockage sur lesquels nous avons la capacité d'agir.

Replaçons-nous dans une perspective mondiale. Si nous parvenons à augmenter de 4/1 000 la teneur en carbone des sols forestiers, nous pourrions effacer l'excès de gaz à effet de serre.

Cet enjeu majeur se révèle particulièrement important en Île-de-France au regard du déficit en énergie et de la surpopulation de la région. Le nombre d'arbres par habitant y est de surcroît extrêmement faible. Les Franciliens doivent respirer. Ils ont d'autant plus besoin de calme qu'ils sont exposés à du bruit, qui dépasse parfois 80 décibels toute la journée.

Je suis persuadé que l'exploitation de la forêt est indispensable pour en préserver la bonne santé. Pour autant, je ne suis pas favorable aux coupes rases, qui sont catastrophiques pour les puits à carbone et pour la biodiversité. Elles provoquent qui plus est l'évaporation de la quasi totalité des composants carbonés. En modifiant le sol, vous facilitez aussi la croissance d'une végétation qui en épuisera les réserves. Ce n'est que très progressivement qu'un nouveau puits à carbone se formera. Vous en aurez perdu les bénéfiques jusqu'à ce qu'il se reconstitue, comme l'ont prouvé les travaux de Raja Chakir de l'INRA.

Les Franciliens doivent continuer à se promener dans nos forêts, qui sont trop peu nombreuses et/ou de trop mauvaise qualité. Il faut également stopper l'étalement urbain et permettre au sol de développer ses propriétés éco-systémiques. Il faut lui apporter de l'eau, une bonne qualité de l'air, de la biodiversité et une pérennité du climat.

Des marges de progression existent en matière d'exploitation, surtout si nous nous comparons à l'Allemagne. Nous parviendrons progressivement à des futaies irrégulières.

Franck JACOBEE

Les capacités de stockage du sol ne font aucun doute. Nous voulons agrandir ces compartiments carbone, mais aussi entreposer le bois sous d'autres formes, par exemple dans des bâtiments pérennes qui valorisent la matière.

Je ne comprends pas en quoi notre mode d'exploitation va à l'encontre du caractère récréatif de la forêt. A Fontainebleau, nous parvenons à concilier près de 17 millions de visites par an, une exploitation normale de la forêt et la cohabitation de 15 000 espèces. Nous pouvons gérer intelligemment ce milieu et faire coexister ces différents usages en structurant l'incidence environnementale et en réorientant les visites.

Quand nous intervenons sur le milieu, nous utilisons des méthodes très professionnelles de contrôle. Nous discutons du rythme et des cibles des coupes. Nous ne pouvons pas agir sur des zones en déséquilibre probant. Par exemple, nous sommes confrontés, à Fontainebleau, à la pression du gibier. Il nous empêche de renouveler la forêt comme nous le voudrions. Il faut nous aider à maintenir ces équilibres indispensables avant de prétendre changer les modes de gestion.

Dominique CHAUVIN, prospectiviste

Quels sont les impacts du changement climatique sur la gestion des forêts ?

Guy GIMENES

De plus, ne faut-il pas faire évoluer la formation des forestiers pour qu'ils prennent en compte ce nouvel environnement ? Nos modes de gestion ne sont-ils pas trop conservateurs ?

Franck JACOBEE

Nos forestiers n'ignorent pas la demande sociétale. Nos personnels n'ont pas besoin de formation, mais ils sont désireux de bénéficier d'un éclairage extérieur. Ils ont beaucoup de ressources et de savoir-faire.

Les sols de la forêt de Fontainebleau sont très sensibles. Nous ne pouvons pas faire preuve de brutalité quand nous intervenons sur des systèmes nécessitant le maintien d'un microclimat. Nous devons agir progressivement si nous voulons éviter la minéralisation des humus ou encore des mises en soleil trop importantes. Nous sommes conscients que nous perdons 70 % du tassement et 20 % de l'accroissement à notre premier passage.

Il n'existe pas d'antagonisme entre les aspirations environnementales de la société et notre volonté de produire. Les questions économiques et environnementales sont extrêmement liées.

Marie-Stella DUCHIRON, expert forestier, chercheuse sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers

Je me suis rendue en forêt de Compiègne. Pourquoi ne préservons-nous pas le caractère naturel de ces forêts périurbaines, qui jouent un rôle important dans l'approvisionnement en oxygène de la région parisienne ? Des chênes pluri-centenaires sont exploités à Compiègne. Pourquoi ne conservons-nous pas ces espèces emblématiques ? Les habitants ont besoin de se ressourcer, d'accéder à un espace sauvage, qui rompt avec la brutalité de l'environnement citadin.

En France, on met tout et n'importe quoi sous le terme de futaies irrégulières. Ce qui est pratiqué en France sous ce terme n'a rien à voir avec ce qui est fait en Allemagne ou en Suisse. En France, on a érigé des normes de surfaces terrières propres à la futaie régulière, préconisant une surface terrière de 19 m²/ha alors que les futaies jardinées suisses sont à 43 voire 48m²/ha. Avec 19 m²/ha ce ne sont que des futaies claires de type régulier où le microclimat forestier est détruit.

Franck JACOBEE

L'Île-de-France abrite 4 000 hectares de réserves biologiques intégrales et 1 000 hectares d'îlots de sénescence. Nous dépassons largement les chiffres exigés par la

stratégie de création d'aires protégées (SCAP). Nous avons atteint nos objectifs de préservation de la forêt emblématique.

Notre démarche n'est pas dogmatique. L'ONF ne consent pas à des sacrifices au nom de la structure. Les règles de surfaces terrières que vous évoquez n'ont pas été édictées par l'ONF. Si nous nous fions aux enseignements de nos réserves biologiques, le ratio optimal s'établirait à 15 m²/ha. Il permettrait à la forêt de produire de façon optimale tout en se régénérant.

Vincent EDIN

L'ONF se positionne-t-il comme le garant des forêts privées ?

Franck JACOBEE

Non. Sauf si nous avons conclu des conventions avec les propriétaires, nous sommes en premier lieu responsables du par le domaine public.

Témoignage sur la filière bois en forêt de Soignes à Bruxelles

Témoignage :

Stéphane VANWIJNSBERGHE, responsable de la sous-division nature et forêt de l'Institut bruxellois de Gestion pour l'Environnement (IBGE)

Stéphane VANWIJNSBERGHE

Située à moins de dix kilomètres du centre de Bruxelles, la forêt de Soignes s'étend sur 4 400 hectares. Ce massif se répartit sur les trois régions du pays. J'ai en charge les 1 650 hectares contigus avec Bruxelles. Chaque service forestier est indépendant. Il prépare et approuve son propre plan de gestion.

La forêt est gérée par le département des eaux et forêts de l'institut bruxellois de gestion pour l'environnement (IBGE). La mise en œuvre de ses décisions suppose l'octroi d'un permis délivré par l'administration de l'urbanisme. Ces mesures doivent également recevoir l'avis conforme des monuments historiques. Cela atteste du caractère patrimonial de cette forêt, dont la gestion est financée par l'Etat. Nous ne sommes pas contraints de solliciter des financements supplémentaires.

Notre forêt se compose de 75 % de hêtraie et de 15 % de chênaie, principalement pédonculée. Ces espèces étant très sensibles au changement climatique, nous menons une réflexion sur ce sujet.

La forêt de Soignes est très connue pour son faciès paysager de hêtraie cathédrale. Elle se caractérise par sa futaie régulière et son phénotype local, le hêtre de Soignes, qui offre une très grande productivité. L'âge d'exploitabilité du hêtre a progressivement augmenté pour atteindre aujourd'hui 200 ans. Nous sommes confrontés à l'obligation de régénérer massivement la futaie régulière.

La forêt remplit plusieurs fonctions : la conservation de la nature, la préservation des paysages et du patrimoine architectural et historique, l'accueil du public. Elle est classée zone Natura 2 000 en raison de la présence de 17 espèces de chauve-souris. Le paysage à préserver abrite des hêtraies cathédrales, mais aussi des alignements le long des drèves ou encore des arbres remarquables.

Nous avons conduit une étude sur les services éco-systémiques rendus par la forêt. Nous avons comptabilisé près de 800 000 visites sur un périmètre de référence de 80 hectares. Ce lieu d'accueil comporte des traces de la présence très ancienne de l'Homme. Nous assurons la restauration des abbayes qui s'y sont installées.

La production de bois ne figure pas parmi les objectifs associés au massif. La sylviculture est davantage considérée comme un moyen de remplir les différentes fonctions de la forêt. Nous produisons le hêtre le plus cher de tout le pays grâce à une exploitation moderne, mais qui devient très conservatrice dès lors qu'il s'agit de maintenir le paysage forestier unique de la hêtraie cathédrale. Par le biais de l'effondrement de la canopée et du développement spontané d'un sous-bois, la futaie régulière peut devenir irrégulière. Nous nous orientons vers l'une ou l'autre de ces alternatives selon les objectifs développés à la parcelle.

Nous pratiquons une rotation de huit ans et un passage en éclaircie sur 200 hectares. L'effort de régénération théorique devrait se monter à environ 10 hectares par an mais il s'élève, en réalité, à 15 hectares par an en raison du retard accumulé au cours des dernières décennies.

Nous avons développé des fonds de régénération pour ne pas compromettre la stabilité des peuplements en aval des trouées. Celles-ci couvrent plusieurs hectares car nous maintenons dans le même temps des îlots de sénescence adaptés à la géomorphologie des lieux.

Nos grumes sont très peu valorisées localement à cause de la concurrence étrangère. Une ou deux entreprises de déroulage ont pu subsister en Belgique mais le reste du bois est exporté vers la Chine. Nous produisons 6 500 mètres cubes par an. Ces ventes annuelles génèrent 400 000 euros mais cette somme ne compense les coûts effectifs de gestion qu'à hauteur de 30 %. La gestion d'une forêt périurbaine mobilise un personnel important qui grève ces dépenses.

L'ancien gestionnaire a voulu liquider les ressources du massif car le prix du hêtre a grimpé en 1995. Ces mises à blanc ont suscité des réactions très vives dans le public. L'exploitation de la forêt a cessé dans l'attente de la rédaction d'un plan de gestion, qui devait recueillir le consensus de la société bruxelloise. Plus de 400 000 avis ont été recueillis lors de l'enquête publique, qui a démarré en 1997. Le plan a finalement été approuvé par le Gouvernement en 2003. Les différents cadres de gestion élaborés jusqu'alors n'avaient jamais été soumis aux autorités supérieures faute d'avoir trouvé un consensus.

Le Ministre a demandé de modifier le vocabulaire employé dans le plan parce que les termes forestiers qui étaient utilisés n'étaient pas compris par le public. Par exemple, au lieu d'employer le terme d'abattage, nous signalons désormais qu'un arbre a été « couché » ou « mis au sol ». Le cabinet du Ministre a également choisi de concourir pour le label FSC plutôt que PEFC car il met davantage en avant la protection de la nature.

En complément, nous utilisons le cheval de trait dès que possible, généralement dans la zone la plus septentrionale de la forêt. Par ailleurs, nous avons confié des missions d'appui et de recherche à des organismes reconnus. Par exemple, nous avons diligenté une étude sur les impacts du changement climatique. Nous avons mené un travail sur le paysage et nous avons construit un dispositif de suivi permettant de retracer l'évolution de la santé du chêne et du hêtre.

Avec l'aide du public et des associations, nous avons inventorié les arbres remarquables, la faune et la flore. Nous rédigeons également des articles technico-scientifiques faire reconnaître notre connaissance du milieu. Nous essayons ainsi de rendre plus objectifs les débats politiques autour de la forêt.

Enfin, nous participons à la rédaction de différents ouvrages, nous organisons des journées d'études et des colloques et nous concevons des outils d'information et de communication. Nous avons par exemple tenu une conférence de presse pour expliquer les changements apportés à notre mode de gestion. Nous amenons par ailleurs les associations à discuter avec les gestionnaires et nous plaçons des panneaux d'information dans le massif pour présenter nos actions. Récemment, nous avons souhaité valoriser des prises de vue photographiques réalisées par des passionnés à des fins pédagogiques.

En somme, nous veillons à apparaître comme un service forestier compétent, avec lequel il est possible de dialoguer.

Paul-Antoine LACOUR, COPACEL

Sur quoi repose l'équilibre économique de la forêt ?

Stéphane VANWIJNSBERGHE

Notre budget de fonctionnement est octroyé par le Gouvernement bruxellois. L'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement dispose d'un budget annuel. Une partie est réservée à la gestion de la forêt.

Nous nous appuyons sur une unique source de revenus, à savoir la vente de bois. Le résultat de cette commercialisation est réinjecté dans le pot commun de l'Institut de façon à

ce que le public ne nous suspecte pas de couper du bois pour financer notre fonctionnement.

Xavier JENNER, délégué pour l'Île-de-France du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île-de-France et du Centre

Vous n'avez pas évoqué la pratique de la chasse.

Stéphane VANWIJNSBERGHE

Elle est interdite depuis 1974 pour des raisons de sécurité. La forêt est très fréquentée et elle se situe à dix kilomètres de Bruxelles. De toute façon, elle est devenue inhospitalière pour le gibier même si elle compte encore quelques spécimens de sangliers. Elle est traversée par une autoroute, par une voie rapide et par une voie ferrée.

Nous installons des éco ponts ou des éco tunnels pour favoriser les échanges de peuplement et éviter la consanguinité. Nous essayons également de reconnecter la forêt de Soignes aux massifs voisins.

Valérie BELROSE, Agence des Espaces Verts

Vous avez signalé l'hostilité de la population vis-à-vis des coupes rases mais vous procédez à des régénérations sur plusieurs hectares. Comment sont-elles perçues par le public ?

Stéphane VANWIJNSBERGHE

Notre stratégie de régénération s'est fondée sur des études françaises réalisées à la suite de la tempête de 1999. Elles ont mis en évidence une hauteur pivot de 23,7 mètres alors que les arbres de notre massif atteignent de 40 à 45 mètres. Il est donc très sensible au vent.

Nous avons aménagé des fronts de régénération afin de préserver les peuplements situés en aval. Nous progressons en remontant contre le vent. Nous avons d'ailleurs présenté à la presse une coupe de quatre hectares autour du carrefour Léonard, qui est le plus fréquenté en Belgique. Ces images sont passées au journal télévisé. Elles n'ont pas suscité de réactions particulières.

Jean-Marie BALLU, Association française des eaux et forêts

J'ai moi-même pratiqué le débardage à cheval. S'il séduit le public, il ne présente pas de réel intérêt. Quelle est la part de bois produit par ce biais ?

Stéphane VANWIJNSBERGHE

Je ne partage pas cet avis. Le débardage est intéressant dans les zones très fréquentées à condition que les chemins et les parcelles soient bien dimensionnés. Cette technique est utilisée pour produire 10 à 15 % des lots de petit bois. Nous imposons des parcelles adaptées au cheval de trait dans notre cahier des charges.

Le débardage à cheval présente en outre l'intérêt de rendre cette activité sympathique. Il attire le public, et notamment les scolaires, qui assistent à ces manœuvres.

Face-à-face 2 : L'expansion de la filière bois énergie : une bonne chose pour tout le monde ?

Animée par Vincent EDIN, journaliste

Ont participé à ce face-à-face :

Eric WALME, SEV (Société des espaces verts)

Paul-Antoine LACOUR, COPACEL (Union française des industries des cartons, papiers et cellulose)

Paul-Antoine LACOUR

Tout le monde ne tire pas parti d'un essor trop fort et anarchique du bois énergie. Pour autant, plusieurs éléments plaident pour son développement, en premier lieu l'intérêt économique des acteurs impliqués. Les particuliers, notamment, peuvent bénéficier d'une chaleur à un prix moindre que celle qui est diffusée par une chaudière au gaz.

Les pouvoirs publics s'intéressent également au bois énergie car il répond à des préoccupations politiques majeures. Les mesures en sa faveur s'inscrivent dans le cadre plus large du paquet énergie climat de la Commission européenne. Les filières du bois énergie sont mobilisées pour atteindre l'objectif assigné à la France, à savoir la consommation de 23 % d'énergie renouvelable d'ici à 2020.

D'autres arguments nous invitent à une plus grande prudence, comme le risque d'une récolte excessive du bois dans la forêt française. La production de biomasse et de bois devrait s'accroître de plus de 8 millions de TEP entre 2006 et 2020 pour atteindre les objectifs français en matière d'énergie renouvelable. Cette hausse représente, en volume, l'équivalent de la production nationale actuelle.

Certaines parties prenantes expriment, dans le même esprit, de fortes craintes vis-à-vis du bois énergie. Ce matériau ne doit pas toujours être considéré comme bénéfique pour l'environnement. Ainsi, la forêt française a été sauvée au milieu du XIX^{ème} siècle, quand la population a remplacé le bois de chauffage par du charbon. Paradoxalement, l'utilisation d'énergie fossile a permis de doubler la surface des forêts françaises, qui sont passées de 7 à 14 millions d'hectares entre ce siècle et la période actuelle.

Le développement du bois énergie crée de réelles opportunités commerciales mais des risques entourent son utilisation en tant que matière première. Des connexes de scierie peuvent ainsi être réutilisés pour produire de l'énergie pour certains industriels. De la même façon, des premières ou des deuxièmes éclaircies peuvent servir à la fabrication de plaquettes forestières. Des associations et des ONG soulèvent en outre la question de la qualité de l'air et des chaufferies gaz et bois. Il faut veiller à la préserver, notamment pendant les pics de pollution.

Le bois énergie pose aussi problème parce qu'il résulte d'une économie administrée, alimentée par des subventions publiques. Il convient d'en garantir le développement, mais aussi d'en préserver les usages traditionnels. Cette tâche est compliquée.

En conclusion, la politique publique doit veiller à conserver un équilibre entre les différentes filières. Elle doit tenir compte de la plus forte valorisation du bois quand il est

exploité sous forme de sciage, de pâte à papier ou de panneaux. Nous militons pour une économie circulaire qui intègre toutes les transformations de la matière.

La situation est complexe. L'exploitation du bois suscite bel et bien des tensions. Les objectifs fixés à l'horizon 2020 mériteraient d'être révisés car ils sont déraisonnables. Enfin, nous gagnerions à miser sur les nouveaux dérivés du bois, comme la cellulose, la vanilline ou les bois polymères. En extrayant la matière, nous pouvons produire des produits à forte valeur ajoutée. Pour ma part, je ne vois pas dans l'exploitation énergétique du bois une activité d'avenir.

Eric WALME

Ma plateforme francilienne approvisionne des chaufferies industrielles ou collectives. Mon métier consiste à recycler le végétal. Mon activité ne se résume donc pas à l'exploitation de la forêt. Avant de la toucher, nous utilisons les coproduits d'abattage et d'élagage ou les refus de compostage. Seuls 20 000 à 25 000 tonnes de produits forestiers sont consommés.

Quelques chiffres attestent de notre croissance. Nous produisons 30 000 tonnes en 2006 avec six salariés. En 2013, nous livrons 100 000 tonnes avec quinze personnes et nous prévoyons d'embaucher trois collaborateurs de plus en 2014. Cette expansion se doit cependant d'être raisonnée. Nous devons recréer une activité industrielle, conserver les grumes et les bois d'œuvre pour récupérer les produits connexes et éviter de couper davantage.

Nous veillons à n'exploiter que du bois francilien issu de forêts privées. Nous avons ralenti nos approvisionnements en attendant la structuration de la filière.

Paul-Antoine LACOUR

Ce témoignage rend compte des difficultés croissantes pour trouver le bois et le mettre sur le marché alors même que les ressources sont en expansion. Les chaufferies s'installent car elles sont subventionnées par l'ADEME ou les collectivités territoriales mais l'offre de bois peine à répondre à leur demande.

Il convient de faire monter la filière en puissance de façon coordonnée sans oublier de ménager les autres usages et, notamment, ceux à forte valeur ajoutée.

Vincent EDIN

Selon un représentant de l'ADEME, les problèmes de qualité de l'air concernent davantage les particuliers. Les normes imposées aux industriels seraient moins strictes.

Eric WALME

Les chaufferies industrielles savent respecter leurs obligations. Il est plus délicat d'assurer le bon mix énergétique des chaufferies collectives. Chacun sait que le bois d'emballage n'est plus considéré comme un déchet. Or des palettes et des cartons entrent dans le mix énergétique de certaines chaufferies.

Des contraintes encadreront inévitablement l'utilisation du bois énergie par les particuliers. Il faudra leur donner les moyens de modifier leur mode de chauffage. De plus, les constructions bois permettront de mieux isoler les logements et donc de brûler moins de bois de chauffage.

Paul-Antoine LACOUR

Il existe un véritable choc de demande. Quand les chaufferies ne trouvent pas de bois énergie en France, elles importent de la biomasse et du bois. Les particuliers font quant à eux appel aux granulés, plus faciles à manipuler que les bûches mais produits à l'étranger. Nous risquons, à l'avenir, d'interroger l'empreinte environnementale du bois énergie, ainsi que l'impact de son utilisation croissante sur ses pays producteurs.

Dominique CHAUVIN

Les déchets forestiers sont valorisés quatre fois. Tout d'abord, certains retournent à la terre faute d'être utilisés. Ils sont vendus une deuxième fois par le biais de la biomasse énergie, une troisième fois *via* les biocarburants et une quatrième fois *via* les projets de valorisation de la biomasse en gaz.

Ce « bio gaz » présente un intérêt car il est injectable dans les réseaux de pipelines et parce que ses sources sont très nombreuses en France. Il peut être produit, livré et consommé sur un petit périmètre.

Philippe GOURMAIN

Les énergies renouvelables sont plus acceptables aux yeux du public. Les pouvoirs publics favorisent donc un usage plutôt qu'un autre, par exemple un réseau de chaleur par rapport à des éoliennes.

Pour autant, vos craintes sont légitimes et partagées par les forestiers de l'amont. Dans certains départements, trois projets de chaufferies de 70 000 tonnes voient le jour tous les ans. Où trouverons-nous le bois nécessaire à leur approvisionnement ?

Thierry LAVERNE, paysagiste-urbaniste

Face aux écosystèmes dégradés, aux paysages démantelés et au réchauffement climatique, la filière bois peut inventer la ressource à venir et répondre à des objectifs sociétaux.

Paul-Antoine LACOUR

Ces problématiques sont propres à l'Île-de-France. Elles révèlent le financement, par la collectivité, du maintien d'espaces paysagers, mais elles ne rendent pas compte de l'économie de la filière bois dans son ensemble. Il faut faire attention à ne pas généraliser des initiatives ponctuelles issues de cette économie des parcs et jardins dans le reste de la France.

Pierre ZAGATTI

La récolte du bois énergie conduit à ramasser des produits que nous mettons de côté. Elle modifie ainsi les litières et le pouvoir régénérant de la forêt. A terme, et sur une grande échelle, cette récolte pourrait avoir d'importants impacts sur la biodiversité.

De la salle

Nous nous heurtons à un problème législatif. L'Île-de-France est très fortement productrice de déchets de bois. Ils ne peuvent pas être brûlés car les incinérateurs transforment uniquement des déchets ménagers alors qu'ils consomment beaucoup moins de carbone.

Eric WALME

Avant de brûler la matière, privilégions les cycles longs. L'économie circulaire est un maître mot.

Témoignage d'une construction en circuit court

Témoignage :

Maxime BAUDRAND, Atlanbois

Maxime BAUDRAND

L'association interprofessionnelle Atlanbois est l'équivalent de Francilbois pour la région Pays-de-la-Loire. Elle fédère 400 adhérents. Je fais également partie du réseau de prescripteurs présents dans les régions françaises.

Nous avons inauguré notre siège nantais il y a un an. Nous l'avons baptisé « bâtiment B », la lettre « B » symbolisant le bois. Nous voulions que cet immeuble soit la vitrine de notre filière et qu'il en synthétise les savoir-faire. Réalisé avec du bois français PEFC, il accueille les bureaux de la Direction régionale de l'ONF, de l'UNIFA et du FCBA. Il comprend également un centre de ressources destiné à montrer au public tous les atouts du bois.

Près de 5 000 personnes sont entrées dans ce bâtiment depuis son inauguration. C'est la preuve de l'intégration de cette réalisation dans le tissu urbain, qui est implantée dans un quartier en rénovation, sur l'île de Nantes. Le bâtiment B a vocation à trouver son existence propre au milieu des bâtiments en acier et en béton. Sa forme dessine les contours d'une feuille d'arbre ou d'une goutte d'eau.

Bioclimatique et BBC, le bâtiment B a été construit en bois. Il utilise aussi le bois énergie car la construction et le chauffage au bois sont intimement liés. J'estime d'ailleurs que le bois énergie est une émanation du bois construction. Je considère également que les forêts doivent avant tout être génératrices de bois d'œuvre et que les acteurs de la forêt doivent connaître les marchés de l'aval.

Nous avons combiné du douglas et du chêne, qui est l'essence française par excellence. Nous avons accordé une large place à l'ingénierie pour identifier des solutions techniques mettant en valeur la cohérence du bâtiment. Nous avons tenu à bâtir une structure transparente et nous avons mené un travail important sur l'immobilier et le mobilier. Nous avons travaillé avec un designer pour montrer que le bois était adapté à des ouvrages contemporains, en particulier les essences locales, comme le feuillu.

Les visiteurs ont souligné à quel point ils se sentaient bien dans ce bâtiment. Le bois a sans doute contribué à renforcer le confort, et pas uniquement la performance thermique. Naturelle, la ventilation est régulée grâce à un dispositif novateur de recyclage de l'air. Le bâtiment est organisé autour d'un patio central.

Le bâtiment B résulte de la collaboration de multiples partenaires (scieurs, charpentiers, menuisiers...). Il est le fruit d'un travail d'équipe puisque six entreprises locales qui ont œuvré à sa construction. Nous démontrons ainsi que les petites structures de la filière sont capables de construire un bâtiment d'envergure.

Le bâtiment est presque passif. Cette performance thermique augmente quand ses occupants sont mis à contribution. Elle ne se résume d'ailleurs pas à une simple efficacité énergétique. Le bois se révèle adapté pour résoudre le triptyque coût/délai/performance. Il répond très largement aux exigences de la maîtrise d'œuvre.

Nous avons entrepris un travail que nous avons qualifié de « design BBC ». Nous avons renouvelé l'approche conceptuelle d'un designer local et d'entreprises régionales. Nous avons voulu montrer que le feuillu pouvait être valorisé sous la forme de mobilier. Quand celui-ci devient cloisonnant, il participe au confort du bâtiment.



Vincent EDIN

Quel est le coût du bâtiment B ?

Maxime BAUDRAND

Nous avons fait appel à un promoteur qui a l'habitude de construire des locaux tertiaires à Nantes. Le prix de vente s'élève à 2 500 € HT/m² de SHON pour un coût de construction de 1 990 €. Le léger surcoût s'explique par la configuration du bâtiment, son architecture singulière ainsi que par son caractère pilote. Il ne s'agit pas non plus d'un bâtiment tertiaire au sens strict du terme. Nous sommes ainsi soumis à la réglementation des établissements recevant du public, qui implique des coûts supplémentaires de 15 %.

Vincent EDIN

Ce coût ferait rêver plus d'un Parisien.

Maxime BAUDRAND

L'ingénierie permet d'optimiser les coûts de construction.

Vincent EDIN

Avez-vous organisé des événements, comme des journées portes ouvertes ?

Maxime BAUDRAND

Nous accueillons le public tous les jours pour lui faire découvrir la filière. En complément, nous organisons des conférences et nous louons le rez-de-chaussée pour des manifestations. Des structures extérieures ont choisi ce bâtiment pour leurs événements car il constitue un très bon outil de communication.

Patrice AMIOT

Quelle est la durée de vie du bâtiment B ?

Maxime BAUDRAND

Elle équivaut à celle des autres immeubles. Le bâtiment ne rencontre pas de problème de pérennité ou de longévité même s'il faut en assurer la maintenance, comme pour tout immeuble.

Je profite de ce colloque pour vous convier au Carrefour du bois, qui aura lieu du 4 au 6 juin. Vous pouvez vous y inscrire gratuitement sur le site d'Atlanbois.

Face-à-face 3 : La construction en Île-de-France : bois ou béton ?

Animé par Vincent EDIN, journaliste

Ont participé au face-à-face :

Nicolas FAVET, architecte bois (agence NFA)

François-Xavier MONACO, dirigeant de l'agence Les EnR

Nicolas FAVET

Je compte parmi les rares architectes à m'être associé avec un compagnon charpentier. Permettez-moi de présenter certaines de mes références, comme ce groupe scolaire à énergie positive et au bilan carbone neutre. Il a été livré à Nanterre. Nous avons également réalisé un immeuble de bureaux à énergie positive à Mâcon.

Pour le projet de groupe scolaire, nous avons défendu la construction bois alors qu'une construction en béton était demandée. Le bois a été utilisé pour de multiples éléments constructifs. La charpente, les planchers sont en bois massif et l'isolant est à base de fibre de bois. Les dalles en bois massif tourillonnées procurent une très belle finition aux plafonds. Des panneaux photovoltaïques ont été posés sur les toitures de 800 m². Un éclairage photovoltaïque est diffusé sur le flanc sud et une ventilation naturelle renouvelle l'air sur le flanc nord.

Le bois est paradoxalement peu apparent sur les images du chantier, qui illustrent la nécessité de protéger des intempéries un matériau très sensible à l'hygrométrie.

Depuis de nombreuses années, nous devons construire des bâtiments répondant à des normes environnementales. Ainsi, le groupe scolaire devait respecter la Réglementation Thermique 2005, tandis que le BBC nous impose de diviser cette consommation énergétique par deux. Dans cette quête, nous oublions souvent l'impact carbone de la construction elle-même. Le carbone émis pendant cette phase est souvent équivalent, après quarante ou cinquante ans, à celui qui a été consommé pour chauffer et maintenir le bâtiment. Le BBC omet donc un tiers des sources de carbone.

Sur cette base, nous avons créé le concept du bâtiment zéro carbone. L'utilisation du bois se révèle très favorable car ce matériau stocke du carbone pendant sa croissance.

A Nanterre, nous sommes en mesure d'annuler l'impact carbone de l'école dès sa livraison et en cours d'exploitation. Des célébrations doivent marquer tous les cinq ans la réduction de cette empreinte énergétique. Près de 1 500 mètres cubes de bois ou d'équivalent bois ont été incorporés dans le bâtiment. Ils suffisent à compenser les émissions des autres matériaux, béton compris.

Nous investissons beaucoup, sur le plan technologique, pour réduire la consommation des réalisations à énergie positive. Nous utilisons parfois des panneaux fabriqués en Chine alors que nous parvenons à un résultat identique, après quarante ou cinquante ans, en sélectionnant des matériaux biosourcés. Par exemple, une cloison aux isolants intelligents permet de compenser vingt années d'émissions de carbone. De la même façon, des planchers en bois massif et des murs extérieurs peuvent absorber soixante et soixante-dix années de production carbonée – soit l'équivalent d'un cycle de vie.

François-Xavier MONACO

Ajoutons que la maîtrise d'ouvrage de Nanterre voit dans l'énergie grise l'élément phare de la conception de ses réalisations. Ce n'est pas toujours le cas au vu de la prédominance du béton.

En 2020, nos bâtiments ne consommeront plus rien mais leur construction continuera d'être très chère. Le bois est défavorisé dans les données environnementales et de sécurité car ces dernières se fondent sur de l'énergie matière. Une dalle béton est privilégiée par rapport à une dalle bois.

Les industriels fabricants de bétons utilisent des systèmes de production qui intègrent des énergies renouvelables ou fatales. Le bilan énergétique (en énergie grise) de leur production est donc faussé.

Même si les labels, comme HQE Performance, prennent de plus en plus en compte l'analyse du cycle de vie, ils concluent souvent à une meilleure performance du béton au détriment du bois. Nous ne sommes pas capables de démontrer que le bois est plus vertueux sur le plan environnemental.

Vous êtes nombreux à connaître le décret bois, qui a eu l'intérêt de faciliter l'intégration du bois dans les projets en obligeant les maîtres d'ouvrage à intégrer le bois dans leur réflexion. Pour autant, aujourd'hui, ces acteurs n'ont pas tous pris en compte cette dimension dans leurs projets.

Vincent EDIN

Les professionnels du bois doivent-ils se rassembler pour faire produire une étude prouvant les plus faibles coûts du bois ? Est-ce à la puissance publique de le faire ?

François-Xavier MONACO

Le CSTB n'a pas vocation à défendre une filière plutôt qu'une autre mais tous les professionnels ne sont pas égaux. Les acteurs du bois doivent s'armer pour faire passer le décret bois et valoriser ce matériau *via* l'ACV. Cette analyse pourrait par exemple tenir compte de la déconstruction des bâtiments.

Vincent EDIN

Un participant s'interroge sur les contraintes qui pèsent sur le groupe scolaire de Nanterre en termes de sécurité incendie.

Nicolas FAVET

Même si ces obligations sont identiques à celles d'un bâtiment en béton, nous devons convaincre nos interlocuteurs de l'absence de spécificité du bois, qui demeure un procédé constructif traditionnel.

Vincent EDIN

Un participant suggère de rendre publiques les performances énergétiques de cette école.

Nicolas FAVET

Je travaille sur un projet de livre et je participerai prochainement à un colloque sur les bâtiments BEPOS. J'entends exposer mes sources, mes outils et mes méthodes de travail car il n'existe pas de consensus, dans la bibliographie, sur la réelle capacité de stockage carbone de bois. On peut par exemple lire qu'un mètre cube de bois stocke, indifféremment, une tonne ou cinq cents kilos de carbone. J'ai travaillé avec le logiciel Cocon plutôt qu'avec celui de l'ADEME car ses résultats me semblaient pertinents.

Vincent EDIN

Faut-il opposer le bois et le béton ?

François-Xavier MONACO

De nombreux bâtiments sont construits avec du bois et du béton. Cette solution mixte se révèle très intéressante car l'inertie du bois est moins bonne que celle du béton – il faut bien le reconnaître. Elle suppose un important travail sur le chantier.

Nicolas FAVET

Il existe beaucoup d'idées reçues sur l'inertie du bois, sur sa tolérance et sur ses problèmes acoustiques. Nous avons développé de l'ingénierie environnementale au sein de notre agence afin de contrer ces affirmations en nous appuyant sur des chiffres. Nous avons ainsi réalisé 120 simulations thermiques dynamiques et nous avons comparé l'inertie et le confort d'été de deux bâtiments identiques, l'un en bois et l'autre en béton. Cette différence se monte uniquement à 5 ou 10 % d'heures d'inconfort supplémentaires pour le bois dans l'année. A Nanterre, nous avons régulé ce différentiel grâce à des stratégies bioclimatiques.

Vincent EDIN

Quel est l'impact du béton sur l'exploitation des sablières ?

François-Xavier MONACO

Il n'est pas suffisamment significatif pour nous alerter. Rien, aujourd'hui, ne menace les fabricants de béton.

Il importe de garder en tête les problématiques liées à la certification et aux subventions. La puissance publique se fie particulièrement aux labels avant d'autoriser les projets, et ce même s'ils apportent des contraintes techniques.

Beaucoup de maîtres d'ouvrage soulignent enfin l'inesthétisme du bois. La formation à la mise en œuvre des façades doit s'améliorer pour faire disparaître ces représentations négatives. Nous devons nous battre pour faire comprendre que le bois peut donner lieu à des réalisations réussies et qui durent.

Vincent EDIN

Pouvez-vous définir le terme de DTU ?

Nicolas FAVET

Le document technique unifié précise les règles de construction et il permet d'assurer la cohérence entre les différentes parties de l'ouvrage.

Vincent EDIN

Le bois utilisé à Nanterre provient-il d'Île-de-France ?

Nicolas FAVET

Malheureusement, ce n'est pas le cas, à l'exception des placages bois des terrasses. Nous avons défini des règles de provenance du bois moins strictes car elles ne nous semblaient pas conformes au Code des marchés publics. Parce qu'il était délicat d'imposer du bois francilien, nous avons prescrit une distance de moins de 300 kilomètres pour les lots de parachèvement. Nous devons préciser ce cadre.

Nous avons construit beaucoup de bâtiments avec des bardages en douglas. En l'espèce, nous avons souhaité travailler avec du mélèze mais nous n'avons pas trouvé de

bois de qualité en France. Nous avons eu recours à du bois d'Europe de l'Est et surtout du Nord.

Nos partenaires publics imposent souvent une conditionnalité en matière de provenance du bois. A mes yeux, cette exigence devrait s'accompagner de règles relatives au bilan carbone global. A Nanterre, nous avons par exemple tenu compte des mobilités en nous fournissant en planchers en bois massif tourillonné auprès d'un entrepreneur suisse. Le seul fabricant français de cette solution n'a pas pu pérenniser son affaire.

Pourtant, le bois est un procédé constructif traditionnel en France. Les immeubles haussmanniens ou les quartiers médiévaux des villes françaises ont été érigés en utilisant ce matériau. Mais, symboliquement, la pierre domine dans l'esprit de chacun. Le béton a progressivement pris le dessus pour des raisons industrielles. Il a été boosté grâce à la reconstruction engagée pendant l'Après-guerre. Nous ne pouvons aller à l'encontre de ces faits historiques et culturels. Par exemple, nous imaginons naturellement que le bois domine la construction en Finlande. En réalité, l'industrie du béton y est très prospère.

Il faut accepter qu'un bâtiment soit vivant et que le bois évolue avec les années, comme nous apprenons à vivre avec nos cheveux blancs. Nous pouvons peindre le bois ou rendre esthétiques ses coulures et sa couleur grise.

Georges-Henri FLORENTIN, FCBA

Les réticences vis-à-vis du bois sont aussi liées à son succès. Ainsi, on a toujours tendance à le rapporter à son pouvoir calorifique, qui pourrait contribuer à économiser du pétrole.

Nous nous sommes retirés de l'ACV lancée par SIMbéton il y a quelques années. Nous réfléchissons au lancement d'autres études comparatives, en lien avec le CSTB notamment. La filière bois pourrait aussi agir seule.

Le futur réside dans l'alliance du béton manufacturé et du bois. Le colloque que nous organisons en juin porte précisément sur la mixité des modes constructifs. De plus, des nouvelles réjouissantes pourraient être confirmées concernant les immeubles de grande hauteur.

François-Xavier MONACO

Aujourd'hui, nous considérons effectivement qu'un arbre utilisé dans une structure aurait pu être brûlé. Or, ce dernier pourra être retransformé quand le bâtiment sera déconstruit.

De la salle

Avez-vous pensé à utiliser des matériaux paille pour les murs, comme dans l'école d'Issy-les-Moulineaux ?

Nicolas FAVET

Nous ne l'avons pas fait pour respecter les délais imposés. Le groupe scolaire en paille d'Issy-les-Moulineaux a été construit en cinq ans. Nous avons beaucoup moins de temps devant nous. Nous nous sommes cependant appuyés sur les études menées par Sonia Cortesse sur ce projet. Nous avons utilisé un parement en Fermacell pour l'extérieur et l'intérieur. Nous n'avons pas d'OSB extérieur, comme pour la plupart des constructions ossature bois.

Ne nous leurrions pas. La ville de Nanterre a voulu construire cette école pour expérimenter, mais aussi à des fins politiques. Je signale par ailleurs qu'il est possible de concevoir des chaufferies biomasse en paille. J'ai réalisé un beau projet de ce type en Bourgogne.

Jean-Claude MARCUS

Rappelons en conclusion qu'il n'existe pas de bilan carbone neutre, contrairement aux affirmations de l'ADEME, même si cet argument pousse à la construction de chaufferies.



Table ronde 2 : Quel avenir pour la filière bois en Ile-de-France ?

Animée par Vincent EDIN, journaliste

Ont participé à cette table ronde :

Christian DUBREUIL, Directeur général de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV)

Marion ZALAY, DRIAAF

Sébastien MEHA, Président de Francilbois

Patrick SOULE, Directeur général adjoint de l'ONF

Christian DUBREUIL

Au-delà des phénomènes politiques, il existe des phénomènes de société prégnants. La France présente la particularité d'être une patrie de paysans. Nous possédons une extraordinaire façade océanique mais nous ne sommes pas des marins. Le quart de notre territoire est couvert de forêts mais nous ne sommes pas des forestiers. Il faut que les acteurs en présence se rassemblent et déterminent une politique.

Les différents usages de la forêt française sont en partie cohérents et en partie contradictoires. Il ne faut pas nier, ni surévaluer les conflits d'usage. Il ne faut pas non plus considérer cet espace comme un trésor caché. Des discours grandiloquents ont été prononcés sur ce nouvel eldorado. En réalité, la forêt ne permettra pas de rétablir la balance commerciale de la France.

J'en appelle à une mobilisation des acteurs de la filière, de l'amont à l'aval. Dans un pays qui cultive le fractionnement de la propriété privée depuis la Révolution, il faut parvenir à mobiliser la ressource en surmontant sa parcellisation. L'Etat, en tant que grand acteur domanial, doit contribuer à ce mouvement. La Région Île-de-France doit faire de même. Elle a commencé il y a une quarantaine d'années à se constituer un patrimoine forestier et à l'ouvrir au public beaucoup plus qu'à la sylviculture. Aujourd'hui, elle doit encadrer une exploitation correcte, raisonnée et raisonnable.

Des outils permettent en outre de mobiliser la ressource privée sans en modifier la propriété, comme les groupements forestiers du Jura. Nous amenons également les communes à se préoccuper des biens vacants et sans maître. Elles découvrent alors qu'elles détiennent un patrimoine forestier. Je les invite à récupérer leur foncier en déshérence.

Le Conseil régional affiche sa volonté de contribuer à la structuration de la filière et de réunir l'ensemble des acteurs. Pour autant, il convient dans le même temps de lever les obstacles très sérieux auxquels nous sommes confrontés.

Prenons un exemple. La construction bois se révèle très adaptée à l'objectif de densification de la ville, par exemple *via* la surélévation, mais les contraintes réglementaires demeurent considérables. Ainsi, l'architecte de la Cité régionale de l'environnement, qui réunira sept organismes régionaux à Pantin, n'a pas pu aménager des cloisons en paille. Cette opération n'a pas obtenu les agréments réglementaires à temps et, de surcroît, elle n'est pas compatible avec les différentes certifications

environnementales du lieu. J'en conclus qu'il est difficile de faire entrer dans les mœurs la culture de la construction en bois, alors que le béton est valorisé.

Face aux enjeux liés à la structuration de la filière, aux contraintes réglementaires ou encore au jeu des acteurs en présence, nous disposons de plusieurs atouts. Notre interprofession se mobilise et le bois prend une importance croissante pour répondre à la demande de logements.

Vincent EDIN

L'ONF a été interpellé à plusieurs reprises lors de notre débat. N'est-ce pas une cause perdue que de vouloir gagner le public à vos arguments ?

Patrick SOULE

Nous ne surexploitions pas la forêt francilienne. Elle apporte 1 % des volumes commercialisés par l'ONF alors qu'elle représente 4 % de la superficie des forêts publiques métropolitaines. De plus, 80 % des possibilités de la forêt domaniale sont exploitées, mais seulement 35 % dans les bois des collectivités.

Concernant le débat sur nos méthodes de production, je me permets de remplacer le terme de « *coupe rase* » par celui de « *travaux de régénération* ». Je rappelle par ailleurs qu'un chêne a besoin de lumière pour se développer et que les futaies irrégulières ne remplissent leur fonction que si les grands ongulés ne mangent pas les arbres.

Cela ne signifie pas, en revanche, que nous ne devons rien changer. Nous devons écouter davantage et échanger, en amont, avec les associations et les citoyens. Par exemple, nous avons organisé une journée de dialogue à Rambouillet et nous venons de terminer le débat sur le réaménagement de la forêt de Fontainebleau. Enfin, nous devons aménager nos coupes, par exemple en créant des bordures peuplées autour d'une forêt en apparence détruite mais qui se régénère.

L'ONF a fondé plusieurs filiales pour commercialiser le bois. L'une d'entre elles se concentre sur la vente de bois énergie et une autre sur les bois bûche. Avec ses 50 000 stères écoulés, elle est même devenue le premier acteur régional de cette activité. Nous privilégions aussi les circuits courts. Par exemple, nous chauffons l'aéroport de Roissy avec les coupes effectuées sur la forêt de Montmorency.

Nous agissons dans le respect des usages multiples du bois et des attentes des citoyens. Nous veillons à ce que ce matériau ne soit pas stocké trop longtemps en forêt. Nous favorisons en outre le bois énergie pour développer une sylviculture dynamique. Un intervenant a en effet rappelé qu'il n'était pas possible de fournir du bois d'œuvre de qualité sans valoriser les premières éclaircies.

Vincent EDIN

Sébastien Meha, vous évoquiez ce matin les marges de progression des scieries françaises.

Sébastien MEHA

La première scierie française est classée 21ème au niveau européen.

Comment ne pas être optimiste ? Même si notre ressource n'est pas adaptée, chacun travaille à réunir l'amont et l'aval. Dans le même temps, depuis ces dix dernières années, la construction bois et le bois énergie se développent de façon spectaculaire. D'autres filières connaissent des perspectives nettement moins favorables.

Il y a une quinzaine d'années, la région Pays de la Loire exploitait moins de bois que l'Île-de-France. Aujourd'hui, elle accueille l'École supérieure du bois. Sa filière est structurée et son tissu économique est industrialisé et compétent. Elle a rattrapé le retard qu'elle accusait sur l'Île-de-France. Francilbois devra œuvrer pour stopper ce phénomène.

Il n'est pas logique que des entreprises de Vendée soient sollicitées sur les chantiers franciliens alors que nous perdons des emplois et des compétences.

Vincent EDIN

Quel est le point de vue de la DRIAAF ?

Marion ZALAY

L'ambition de l'Etat est pleine et entière. J'en veux pour preuve l'importance du titre forestier dans la loi d'avenir. Il contient des éléments stratégiques. Le mandat de la vice-présidente de la Région, Corinne Rufet, qui réunit l'environnement, l'agriculture et l'énergie, rend également compte de ce fort engagement pour la forêt.

Nous sommes à la croisée des chemins. Une fenêtre de tir s'ouvre. Le Gouvernement, la Région et l'AEV partagent le même diagnostic. Nous avons tous la volonté d'agir même si nos constats ne justifient pas un optimisme. La récolte de bois francilienne a été réduite de 60 % en vingt ans. Aujourd'hui, 50 % de sa croissance annuelle capitalise sur pied. Nous ne valorisons plus une forêt qui vieillit. Ces chiffres ne peuvent que renforcer l'énergie déployée par chaque acteur.

La forêt est-elle un bien public, un lieu de production, ou les deux à la fois ? Cette question est particulièrement prégnante en Île-de-France car la population manifeste un attachement profond, viscéral, mais aussi idéalisé et poétique vis-à-vis de ce lieu de ressourcement.

Dans ce contexte, l'arbre devient presque un totem dont on ne supporte pas l'abattage. Pour autant, le principe du NIMBY ne peut pas s'appliquer car nous avons besoin de bois pour concevoir de belles réalisations. Pour que la forêt remplisse ses fonctions d'aménité et de loisir, elle doit pousser, être coupée, être transformée et être exploitée. Plus les activités industrielles traditionnelles consomment de l'énergie, plus elles produisent. La sylviculture fait partie des rares branches à promouvoir le schéma inverse : plus elle produit et plus l'environnement et le bilan carbone s'améliorent.

Nous avons toutes les raisons d'être optimistes. Pouvons-nous nous offrir le luxe de n'exploiter que 20 % des ressources forestières franciliennes et de passer à côté du gisement d'emploi que représentent la sylviculture, la récolte et la transformation du bois ? Pouvons-nous nous permettre d'ignorer le goût spontané et naturel pour cette matière première noble ?

La Région agit beaucoup pour le bois. Votre Pass'filière est le premier à avoir été validé. Francilbois s'engage de façon volontariste dans cette aventure. Le Ministre a aussi fait part de la détermination de l'Etat à accompagner l'industrie du bois, à la reconnaître et à la doter des moyens suffisants *via* le fonds stratégique prévu pour la loi d'avenir. La forêt fait enfin l'objet d'une forte exigence environnementale et sociétale.

Toutes les fées se sont penchées sur le berceau de la filière bois. Tous les ingrédients sont réunis. L'Etat a notamment pris l'engagement d'élaborer une charte de la construction publique exemplaire. Elle inclura des bonnes pratiques sur l'utilisation du bois. Toutes les collectivités devront montrer l'exemple.

Vincent EDIN

Quelques questions nous sont parvenues. Un participant pointe qu'au rythme de la consommation énergétique de Roissy, la forêt de Montmorency est condamnée. D'autres dénoncent la réduction des surfaces boisées ou encore celle des effectifs de l'ONF.

Patrick SOULE

D'autres forêts alimentent bien sûr la chaufferie de Roissy. Ce circuit participe à l'amélioration de la sylviculture car il est très court. Seuls deux jours séparent l'éclaircie de

la combustion des plaquettes. Les aéroports de Paris ont choisi le bois à la suite du Grenelle de l'Environnement pour diminuer leur consommation de carbone.

Les surfaces de forêts franciliennes ont crû de façon significative jusqu'au milieu des années 90. Depuis, elles se stabilisent. Leur superficie a à peine diminué. Nous veillons à compenser l'installation d'un équipement bien au-delà du ratio un pour un.

En tant que quatrième opérateur de l'Etat, l'ONF compte parmi les entreprises publiques qui doivent optimiser leur gestion. Pour ce faire, cette structure tisse des partenariats (avec l'AEV notamment) et elle a conclu un contrat d'objectifs avec l'Etat. Elle s'attache, en complément, à réduire ses charges. Personne ne comprendrait qu'elle échappe au plan d'économies du Gouvernement. Rassurez-vous. Nous menons des discussions approfondies avec le Ministère de l'Agriculture pour trouver le bon équilibre entre nos effectifs et nos charges et pour garantir l'avenir des forêts publiques.

Vincent EDIN

La certification PEFC constitue-t-elle un outil pertinent pour faire accepter les coupes de bois ?

Patrick SOULE

Nous avons signé un contrat avec l'Etat pour développer la certification des forêts domaniales. Les forêts des collectivités sont pour leur part labellisées à hauteur de 60 %. Il revient au Ministère de choisir éventuellement un autre référentiel.

Vincent EDIN

Une personne pose la question suivante : « Pouvons-nous nous payer le luxe de suivre la pensée dominante des Franciliens qui refusent les coupes ? » Cette assertion reflète-t-elle vraiment le point de vue des habitants ?

Christian DUBREUIL

J'ai expliqué à une journaliste, qui m'interrogeait à l'ouverture du colloque, que les arbres qui sont tombés pendant la tempête de 1999 correspondent au volume de bois qui aurait dû être exploité et qui ne l'a pas été. Ils n'ont pas survécu parce qu'ils étaient malades ou vieillissants.

Cet événement paroxystique a rappelé aux Français l'existence de la forêt. Il devrait servir à démontrer que la mort fait partie intégrante de tout cycle biologique. L'obstacle psychologique est le plus difficile à franchir. Récemment, nous avons encore fait l'objet d'une campagne de presse pour des coupes limitées sur des parcelles de la forêt de Bréviande. Seule l'éducation permettra de lever ces fantasmes et ces préjugés. Nous luttons contre ces idées reçues à travers le programme forestier junior, auxquelles s'ajoutent les initiatives de l'ONF et des associations.

Vincent EDIN

Est-il souhaitable qu'une importante scierie s'installe en Île-de-France ?

Christian DUBREUIL

Le bon fonctionnement d'une filière suppose l'implication de l'amont et de l'aval. L'implantation des grandes scieries à plus de 120 kilomètres de Paris est à cet égard problématique. La présence d'une scierie dans notre région démontrerait la vitalité de la filière.

Sébastien MEHA

L'installation d'une scierie en Île-de-France n'est pas pour demain. Il faudrait en premier lieu maintenir le tissu existant. Nous trouverons des solutions en misant sur

l'innovation, par exemple sur les nouveaux produits du bois. Nous aurons alors besoin d'une unité de production proche des marchés.

Marie-Stella DUCHIRON

Une écologie bafouée entraîne une économie vacillante. Nous sommes-nous réellement interrogés sur la santé des écosystèmes ? J'ajoute que les nouvelles maladies qui apparaissent chez l'Homme résultent d'une diminution de la biodiversité des espaces naturels. Nous devrions réfléchir aux conséquences de nos actions à long terme.

Christian DUBREUIL

La thématique de la biodiversité forestière mériterait d'être mise en valeur. Par exemple, les Agences de l'eau s'intéressent assez peu à leur fonction de filtre de la forêt dans le cycle hydraulique. Nous valorisons ce rôle à notre échelle, en réalisant des inventaires naturalistes ou en restaurant des mares forestières.

La Région nous demande d'ouvrir les forêts car ce bien public est financé avec le fruit des impôts. Elle exige aussi le respect de sa biodiversité. La modeste sylviculture que nous pratiquons ne contredit pas cette directive. Nous concilions nos objectifs productifs avec l'impératif environnemental quand nous réhabilitons des pelouses calcicoles. Les deux vœux ne sont pas antagonistes.

Aucun acteur ne doit être animé par la seule volonté d'exploiter le bois. Personne ne doit non plus avoir pour unique préoccupation d'aménager des réserves biologiques intégrales et des îlots de vieillissement. Par exemple, nous pouvons faire cohabiter différents usages dans 3000 ha de la forêt régionale de Ferrières : l'exploitation sylvicole, la visite du public dans une zone très fréquentée, le maintien de la biodiversité... En tant que gestionnaire d'espaces naturels, ces demandes ne me semblent pas incompatibles.

Marion ZALAY

Madame Duchiron, vos propos me surprennent. Vous pensez que tous ceux qui travaillent dans la forêt sont des ennemis de la biodiversité. Or c'est tout le contraire. Elle s'entretient et elle se gère grâce à la main de l'homme, aux règles et aux bonnes pratiques fixées par l'ONF.

L'AEV a voulu montrer que les ressources de la forêt étaient inexploitées. Ne pas les utiliser ne sert pas la biodiversité, ni le bien commun. Répétons que la forêt est un gisement d'emploi et de développement économique, un havre de loisir et de paix au contact avec la nature, un espace de bien-vivre ensemble et de bien-être.

Bernard GARMIRIAN, Président de l'association Environnement 92

Je souhaite attirer l'attention sur la résorption des forêts de première couronne. Ainsi, on nous a indiqué que personne ne serait en mesure de gérer la forêt de Meudon, dont mon association demande le classement en forêt de protection depuis cinq ans. De plus, une station de maintenance du futur tramway circulant dans le Sud des Hauts-de-Seine sera installée dans le bois de Verrières. La forêt est devenue la variable d'ajustement des projets d'aménagement.

Le texte de loi sur la transition énergétique n'évoque pas la relance de la filière bois que nous appelons de nos vœux. La bonne volonté de Francilbois ne suffira pas à la reconstituer. Si l'Etat n'investit pas, elle connaîtra le même sort que les autres industries.

Sébastien MEHA

Le Président a fait de la filière bois une filière d'avenir. Elle est représentée au Conseil national de l'industrie. Cette dynamique nationale lui permettra de se développer.

Marion ZALAY

Les dossiers d'aménagement que vous évoquez, Monsieur Garmirian, sont portés pendant près d'une décennie. Le classement de la forêt de Meudon est bien inscrit dans notre plan de charges. Ils font partie de notre programme de travail, au même titre que l'enquête publique sur le classement en forêt de protection de l'Arc boisé, du Val-de-Marne et de la Seine et Marne, qui vient d'être lancée.



Signature de l'acte d'engagement entre l'ONF et l'AEV et intervention de Patrick Falcone

Diffusion d'un film sur les enjeux de l'acte d'engagement conclu entre l'ONF et l'AEV.

MM. DUBREUIL (AEV) et DUNOYER (ONF) signent l'acte d'engagement.

Patrick FALCONE

Conseiller technique en charge de la forêt et de l'environnement auprès de Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Je vois dans la politique forestière francilienne un laboratoire, une vitrine et une marque d'excellence. Quand nous observons l'action de l'AEV en lien avec l'ONF, nous constatons combien il est difficile de préserver le foncier naturel face à une très forte demande de terres. L'agence doit aussi convaincre la population du bien-fondé d'une gestion forestière. Nous ne pouvons pas espérer utiliser des énergies et des matériaux renouvelables et refuser l'exploitation du bois. Nous ne dissociions jamais sa richesse économique de sa richesse environnementale. Le grand public doit exprimer des attentes cohérentes.

Nous comptons un atout majeur avec l'Institut technologique du bois FCBA, qui s'installera prochainement à Champs-sur-Marne. Ce lieu peut servir de catalyseur à l'innovation et de levier de la croissance verte. Toutes les collectivités pourront s'appuyer sur son expertise en lien avec l'Etat.

La Région-capitale pourrait également jouer un rôle exemplaire dans le développement des constructions en bois et de la filière sèche. Elle pourrait devenir une référence et un modèle dans ce domaine.

Nous n'avons pas le droit de ne pas valoriser le capital forestier francilien. Jusqu'à preuve du contraire, ce sont les ventes de bois qui financent l'entretien de la forêt. Ce sont elles qui permettent à un gestionnaire de payer le renouvellement et la régénération de sa propriété. Si nous n'intervenons pas sur ce milieu, les essences subiront, dans vingt ou trente ans, des chocs liés au réchauffement climatique. J'insiste toujours sur les trois dimensions de la forêt (sociale, environnementale et économique) car nous aurons besoin de lourds investissements pour la préserver.

Le programme national de la forêt et du bois issu de la loi d'Avenir associera l'ensemble des parties prenantes, de l'amont à l'aval, du plan à la planche. Il impliquera le public. Il ne sera pas rédigé en catimini.

La politique forestière est interministérielle. Cette thématique transversale a trait, en effet, à la biodiversité, à l'énergie, à la construction, à l'emploi ou encore au territoire. Depuis deux ans, nous avons lancé des études qui ont débouché sur des propositions concrètes. L'une de ces avancées porte sur l'identification de moyens financiers suffisants pour la politique forestière. Le fonds stratégique de la forêt et du bois devra, tôt ou tard, être alimenté par d'autres financements que des ressources budgétaires.

La loi d'Avenir ne constitue pas le seul levier d'action. La loi de finances a ainsi permis de dynamiser des dispositifs d'encouragements fiscaux et d'en créer de nouveaux pour

développer l'assurance forestière. Le recours à la loi doit cependant être complété par d'autres outils.

C'est pour cette raison que nous avons bâti un plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois avec Monsieur le Ministre du redressement productif et Madame la Ministre du logement, qui s'inspire des propositions des régions. Pour la première fois, la filière bois a été reconnue comme aussi importante pour l'économie du pays que l'automobile ou l'espace.

Le plan avance notamment la création d'un Comité stratégique de filière. Cette démarche vise à élaborer, d'ici l'automne 2014, une feuille de route partagée par l'Etat et par les industriels. Les outils de BPI France pourraient être activés pour la financer et le fonds bois pourrait être reconstitué.

Je signale enfin que le plan « industrie du bois » compte parmi les 34 plans de la Nouvelle France Industrielle. Il promeut les constructions bois de grande hauteur. Cette stimulation de la demande ne saurait se priver d'une régulation de l'offre pour éviter l'importation de bois étrangers transformés. Il conviendra également de renforcer les liens entre les acteurs de l'amont et ceux de l'aval, notamment par le biais d'une contractualisation.

Les programmes régionaux de la forêt et du bois seront co-élaborés par les Préfets et les Présidents des Conseils régionaux car rien ne pourra se faire sans les Régions. En tant qu'autorités de gestion des fonds européens, elles disposent de moyens supplémentaires qu'elles devront mobiliser.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com

